

CAHIER DES CHARGES
ORGANISATION D'UNE COMPETITION
CHAMPIONNAT REGIONAL U12-U14

La compétition est une forme de pratique appréciée au sein des clubs FFME. À plusieurs égards, l'organisation de compétitions est bénéfique pour votre structure :

- Augmenter la visibilité du club
- Structurer le club
- Développer de nouvelles sources de financements
- Créer de l'émulation entre les adhérents
- Mobiliser et recruter de nouveaux bénévoles
- Renouveler les blocs / voies de la SAE
- Federer les clubs

Ce document a pour objectif de rappeler les principales tâches liées à l'organisation d'un **championnat régional de difficulté**. Il s'appuie sur les [règles d'organisation fédérales](#).

Sauf cas exceptionnel, **l'organisateur d'un championnat régional est un club affilié FFME en Occitanie**. La ligue est en **soutien** du club dans l'organisation de la compétition.

Si le club souhaite candidater pour l'organisation du championnat régional U12-U14, **il lui faudra remplir un formulaire de candidature en ligne, disponible en cliquant [ici](#)**.

Il appartient à chaque organisateur de prendre connaissance des cahiers des charges d'organisation. Tout acte de candidature vaut acceptation des modalités d'organisation indiquées dans ce document.

[Les règles du jeu](#) de la FFME sont appliquées.

Le championnat régional de difficulté est qualificatif pour les demi-finales du championnat de France jeune et senior.

Le format de compétition proposé se veut attractif en proposant des **finale**s aux compétiteurs qui n'y ont pas accès sur les compétitions nationales car le niveau est trop relevé.

L'aspect sportif de la compétition se veut rigoureux :

- en apportant une attention particulière à des ouvertures exigeantes et formatrices,
- en respectant des horaires et un programme réaliste
- en proposant une équipe de juges formés

Néanmoins, les enjeux relatifs aux championnats régionaux doivent permettre d'accueillir les compétiteurs avec bienveillance et convivialité sans "(se) mettre la pression". La réciprocité envers les compétiteurs, les parents et les coachs est également à promouvoir.

Le Championnat régional est ouvert à tous les licenciés FFME d'Occitanie appartenant aux catégories U12-U14 !!!

Pour participer aux compétitions officielles et aux championnats U12/U14 inscrits sur le calendrier fédéral, le compétiteur doit être titulaire :

Pour les mineurs :

a) D'une licence annuelle FFME associée à un questionnaire de santé pour lequel l'ensemble des réponses aux questions seront négatives ou dans le cas contraire associée à un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de l'escalade en compétition.

b) d'une autorisation parentale de prélèvement lié au contrôle antidopage et d'une autorisation parentale pour participer à une compétition (document disponible sur le site internet de la FFME).

o **FORMAT DE COMPÉTITION (extrait du règlement FFME)**

Le championnat départemental, régional et de France U12/U14 comprend obligatoirement les 3 disciplines de l'escalade : une épreuve de difficulté, une épreuve de bloc et une épreuve de vitesse, d'un seul tour chacune.

A l'exception des points décrits ci-après, les règlements spécifiques de chaque discipline déclinés aux chapitres 5, 6 et 7 des [règles du jeu](#) s'appliquent.

Sur les championnats U12/U14, la superposition de voies et de blocs ouverts à la couleur de prises est autorisée (3 couleurs maximum), à l'exception de l'épreuve de difficulté du Championnat de France.

11.1.1. Durée de la compétition

Le championnat départemental, régional et de France U12/U14 se déroule sur 2 journées maximum.

11.1.2. L'épreuve de Difficulté

a) L'épreuve de difficulté consiste à réaliser 2 à 6 voies « flash » avec 10 minutes minimum de récupération entre 2 voies.

b) Chaque voie en mode « flash » doit être démontrée par les ouvreurs, soit :

1. Sur un enregistrement vidéo lu en continu dans la zone d'échauffement ou disponible en ligne (Youtube et/ou réseaux sociaux), démarrant au plus tard 60 minutes avant le début prévu du tour ; ou

2. Lorsque les enregistrements vidéo ne sont pas possibles, par le biais d'une démonstration physique réalisée au moins 10 minutes avant la tentative du premier concurrent.

Les démonstrations devront être adaptées aux compétiteurs.

c) La difficulté des voies : la proportion du nombre de voies faciles, moyennes et difficiles doit être la même, à plus ou moins une voie.

d) Le temps maximum pour réaliser chaque voie est défini avant le début de l'épreuve par le Président de jury en concertation avec le Chef-ouvreur. Il peut dépendre de la hauteur du mur, du tracé des voies. Il ne peut pas être supérieur à 6 minutes.

e) Un ordre de passage est préétabli par tirage au sort.

- f) La mesure de la hauteur atteinte dans la voie s'effectue comme indiqué au 5.7.2 des présentes règles.
- g) Les U14 grimpent en tête, comme indiqué au 5.1.1 décrivant l'escalade de difficulté.
- h) Les U12 grimpent en « moulinette » :
1. Soit : assurés du bas, la corde étant passée dans au moins un mousqueton de sécurité sur un relais adapté à l'assurage en moulinette ;
 2. Soit : par l'intermédiaire d'un système d'assurage automatique.
- Dans ce cas, la voie est considérée réussie lorsque le compétiteur a contrôlé la dernière prise clairement identifiée (encadrée par un scotch par exemple). Le juge de voie valide la position en annonçant OK et en levant le bras.

11.1.3. L'épreuve de Bloc

- a) L'épreuve de bloc consiste à réaliser des blocs selon le format « contest à essais limités » (comme indiqué au 6.1.1 b) 1 b) des présentes règles).
- b) Le nombre de blocs est de 4 à 10 avec de 3 à 5 essais maximum par bloc.
- c) La difficulté des blocs : la proportion du nombre de blocs faciles, moyens et difficiles doit être la même, à plus ou moins un bloc.
53 / 55
- d) L'épreuve de bloc peut durer de 45 minutes à 1h30 en fonction du nombre de blocs proposés, du nombre de participants et du timing global de la journée. Dans le cas d'un nombre important de compétiteurs, 2 groupes pourront être constitués.
- e) Le top de départ et de fin de l'épreuve de bloc est annoncé par le Président de jury
- f) Le classement est effectué selon l'article 6.9.1.

11.1.4. L'épreuve de Vitesse

- a) L'épreuve de vitesse consiste à réaliser 2 fois 2 voies différentes (voie A et voie B) ou identiques en parallèle.
- b) La deuxième tentative est réalisée après 15 minutes de repos minimum.
- c) Une tentative d'entraînement peut être proposée. Cette tentative n'est pas chronométrée.
- d) Un faux départ est signalé par le juge en charge du départ lorsque l'un des compétiteurs commence sa tentative avant l'annonce de l'ordre de départ ou par indication du système électronique le cas échéant.

Dans le cas d'un faux départ, le juge en charge du départ doit arrêter les 2 compétiteurs immédiatement. L'ordre doit être clair et audible.

Un compétiteur commettant 2 faux départs successifs dans la même voie n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve de vitesse. Il est alors classé à la dernière place. Le compétiteur qui n'a pas commis le second faux départ doit obligatoirement réaliser une nouvelle tentative.

Si une période d'entraînement est organisée, les compétiteurs commettant des faux départs pendant celle-ci ne sont pas arrêtés.

e) Le classement :

1. Voies différentes : il est réalisé en additionnant le meilleur temps obtenu dans la voie A avec le meilleur temps obtenu dans la voie B ;
2. Voies identiques : il est réalisé en additionnant les 2 meilleurs temps réalisés lors des quatre essais.

f) La hauteur des voies est comprise entre 7 et 10 mètres.

g) Le chronométrage est assuré :

1. Soit par un système électronique ayant une précision d'au moins un millième de seconde. Le temps est donné avec la précision du 1/100ème de seconde arrondi à la valeur entière inférieure (ex : 08 :317 = 08 :31) ;
2. Soit manuellement avec au minimum un chronomètre pour chaque voie. (si 2 chronos avec des temps différents, on prendra la moyenne des 2 temps). Le temps est donné avec la précision du 1/10ème de seconde arrondi à la valeur entière inférieure (ex : 08:37 = 08:3).

h) L'ordre de passage est établi par tirage au sort.

i) Le compétiteur doit obligatoirement grimper les 2 voies à chaque tentative et effectuer ses 2 tentatives pour être classé.

j) Les compétiteurs grimpent en « moulinette » :

1. Soit assurés du bas ;
2. Soit par l'intermédiaire d'un système d'assurance automatique.

La corde est passée dans 2 points sommitaux distincts constitués chacun d'un maillon rapide, d'une sangle et d'un mousqueton de sécurité. Le plus haut point doit être placé au dessus du buzzer (ou du marquage) de fin de voie. Les 2 points sommitaux doivent être placés dans chacune des voies de façon à ne pas gêner la progression du compétiteur et de manière identique dans le cas de voies identiques.

k) Il n'y a pas de démonstration des voies par les ouvreurs.

Pour plus de précisions concernant le format de compétition vous pouvez consulter le règlement fédéral sur ce [lien](#).

○ INSCRIPTION DE LA COMPÉTITION AU CALENDRIER / MISE EN LIGNE DES RÉSULTATS

- ⇒ L'organisateur inscrit la compétition au calendrier fédéral
- ⇒ Vous trouverez le mode d'emploi pour la création d'une compétition en cliquant [ici](#).
- ⇒ *La ligue peut vous aider à inscrire la compétition en ligne.*
- ⇒ *Une fois que vous vous êtes connecté sur Mycompet pour la première fois (avec vos identifiants intranet), si la fonction "Nouvelle compétition" n'apparaît pas, il vous faut demander un profil "organisateur de compétition" à l'adresse suivante: f.leonardon@ffme.fr*

- ⇒ **IMPORTANT** : le nom de la compétition en ligne doit être renseigné de la façon suivante : « *Championnat régional U12-U14 - 2024/2025- Occitanie* »
- ⇒ Le programme est défini par l'organisateur, validé par le Président de Jury et le chef ouvrier, et publié en ligne
- ⇒ L'organisateur doit désigner un contact pour traiter les demandes des inscrits
- ⇒ Mycompet permet de limiter le nombre d'inscrits par catégorie pour la compétition. Pour cela aller dans "paramétrage administratif" puis "contraintes qualificatives", il faut choisir la structure et rentrer le quota max qui s'applique pour chaque catégorie.
- Tarifs d'inscription: déterminé par le club organisateur. (Cf. [recommandations de la FFME](#)).(+20€ supplémentaire pour les licences hors club)
- Date limite d'inscription : 10 jours avant la compétition pour permettre aux ouvriers de travailler en connaissance des effectifs et du niveau des grimpeurs. Cela doit également permettre au gestionnaire de résultats de préparer les listes de pointage, et fiche navette des compétiteurs.
 - ⇒ **Il est à noter que le club organisateur inscrit ses propres compétiteurs sur le site en ligne de la compétition.**

○ OUVERTURE DE LA COMPÉTITION

L'équipe est composée d'un chef ouvrier, d'ouvriers (détenteurs du diplôme d'ouvrier de compétition N1 ou N2) et potentiellement de stagiaire FFME (1 ouvrier stagiaire et 1 chef ouvrier stagiaire maximum par compétition).

Le chef ouvrier est nommé par la commission compétition de la ligue Occitanie FFME.

Les ouvriers commencent en général 5 jours avant la compétition, puis sont présents pendant le(s) jour(s) de compétition.

Chaque ouvrier apporte son propre matériel d'ouverture (visseuse et embouts, clés allen, baudrier, magnésie, brosses, casque)

Le plan d'ouverture est proposé par le chef ouvrier.

=> Le plan d'ouverture définitif est envoyé au PDJ et au responsable Mycompet dès que possible.

- Programme d'ouverture :

Démontage le week-end précédent la compétition et lavage à la charge du club ;
Les prises sont stockées par couleur dans des caisses solides prévues à cet effet ;
Ouverture de la compétition du lundi au vendredi.

○ RÉOUVERTURE

Au terme de la compétition, il reste entre 12 et 20 voies sur le mur selon la SAE. La réouverture est à la charge du club, et peut être effectuée par des ouvriers de club bénévoles.

○ RÉSERVATIONS ET INSTALLATIONS

- ✓ Mise à disposition du mur d'escalade pour l'ouverture et le déroulement de la compétition (une semaine + le temps de réouverture)
- ✓ Mise à disposition d'une salle d'isolement à proximité du mur d'escalade avec accès au pan d'échauffement (pouvant accueillir environ 40 grimpeurs : les finalistes). Ou mise en place d'une séparation provisoire
- ✓ **Une connexion internet stable est indispensable pour l'utilisation du logiciel de gestion des compétitions (Mycompet). Un réseau Wifi dans l'idéal, ou clé 4G au minimum.**
- ✓ Bureau des juges (gestion des résultats, briefings des juges, gestion des litiges...)
- ✓ Pan d'échauffement : montage à prévoir si nécessaire
- ✓ Zone d'affichage des résultats / panneau affichage
- ✓ Tables et chaises (bureau des juges, juges en pied de voies, spectateurs, restauration, etc...)
- ✓ 1 ou 2 nacelles à prévoir
- ✓ Gestion du public et zone de compétition délimitée (barrières)
- ✓ Zone identifiée pour les ouvreurs lors de la compétition (en cas d'appel pour information et incident technique au pied du mur)

○ MATÉRIEL

Ligue FFME Occitanie	Club
<ul style="list-style-type: none"> ● Oriflammes ffme ● Caméras (4) ● bracelets coach ● T-Shirt « Officiel » (juges) ● Matériel de gestion des résultats (tablettes) ● Médailles, trophées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Matériel hifi : sono, enceintes + micro ● TV ou retro pour diffusion des démonstrations de voies ● Podium ● Tables et chaises (nbre à définir) ● Lots (pour les 3 premiers de chaque catégories) ● Affichage des n° de voie / top ● Banderoles partenaires & panneau sponsor ● 1 imprimante laser couleur pour plan de voies et noir et blanc pour secrétariat ● Un massicot (découpe des dossards) ● Dossards, feuilles compétiteurs, stylos ● Quincaillerie ouverture : boulon, visserie pour volume et contre vis torx ou cruciforme, caisse de rangement pour les prises.

○ ORGANISATION HUMAINE AU SEIN DU CLUB

Il est à noter que la liste des tâches n'est pas exhaustive et qu'un travail d'organisation doit être effectué en amont des journées de compétition.

Accueil des compétiteurs / coachs : pointage et attribution des dossards + feuille compétiteur / accréditation coach (bracelet). **1 personne par catégorie**. Les dossards et feuilles de juges et compétiteurs sont en place sur les tables d'accueil dès le vendredi soir.

Président(e) de jury (PDJ): il/elle est nommé(e) par la commission compétition.

Juges : Nombre de juge à **définir** avec le PDJ. Formation à programmer si nécessaire. 10 jours avant le début de la compétition, le Président De Jury dispose des juges inscrits en ligne ainsi que les juges fournis par le club organisateur. Dès lors, le Président de Jury constitue comme il le souhaite son équipe. **La ligue** peut lancer un appel aux juges de la région si nécessaire. La restauration de ces juges et assureurs pendant la compétition seront pris en charge par le club.

Secrétariat sportif (Gestion des résultats avec Mycompet): **1 ou 2 personnes** en charge du secrétariat sportif. Il est préférable que ces personnes connaissent le logiciel Mycompet. Mode d'emploi du logiciel et serveur test disponible sur cette [page](#).

Responsable Mycompet (paramétrage) : **1 personne**, plutôt à l'aise avec l'informatique. La compétition doit être paramétrée sur le logiciel de gestion des résultats, Mycompet, en amont de la compétition. Cette personne peut être formée par un des membres de la commission compétition. Mode d'emploi du logiciel et serveur test disponible sur cette [page](#).

Responsable isolement : **2 personnes** au pointage des finalistes. **1 personne** au pied du mur avec talkie-walkie pour faire le lien entre les 2 zones.

Booster : **1 personne** qui veille à la préparation des grimpeurs et à leur passage successif et sans attente. Il fait des appels au micro en cas de retard d'un concurrent.

Assureurs : Nombre à définir avec le PDJ.

Cameraman : L'enregistrement vidéo est obligatoire dans toutes les voies servant à déterminer les qualifiés aux demis finales des championnats de France.

Montage vidéo (si démonstrations vidéos): 1 personne en charge du montage vidéo pour les démonstrations des voies de qualifications le jeudi et vendredi. (Démonstration assurée par les ouvriers)

Speaker : membre du club ou pro (en option)

Sono : avec un micro pour le PDJ, et en option un Dj ou playlist à prévoir avec une personne référente

Divers logistique : installation podium, installation du panneau d'affichage, préparation lots/médailles, installation rangement banderoles/oriflammes.

Mise en place des tables et chaises vendredi, montage du pan d'échauffement (si nécessaire), nettoyage et poubelles.

○ EXEMPLE DE PROGRAMME

Le programme est établi conjointement entre le club, le PDJ, et le chef ouvrier en considérant :

- Le format de compétition choisi
- Le nombre de compétiteurs
- La configuration de la SAE

Accueil 8h00 – 9h00

Démonstration vidéo ou par ouvreurs des voies de difficulté à 8h30

9h30 début de la compétition

Le passage sur les 3 disciplines (difficulté, bloc et vitesse) se fera par catégorie en fonction des différentes tranches horaires.

- Epreuve de Difficulté (contest de 3 voies / cat.)
- Epreuve de Bloc contest 6 blocs à essais limités /catégorie
- Epreuve de Vitesse (4 runs)

17h30 podium

⇒ Le programme doit permettre aux surclassés de faire la compétition en jeune **et** en sénior

○ **BUVETTE**

La buvette est traitée et gérée par le club.

Le club prend en charge les repas des bénévoles (juges, informatiques, assureurs...) et des ouvreurs pendant toute la durée de la compétition.

○ **INVITATION des OFFICIELS**

Le club se charge d'inviter les élus municipaux, communauté de communes, conseillers généraux.
De même pour la presse locale

○ **SPECTATEURS / COACHS**

La gestion des spectateurs est **primordiale** pour le bon déroulement de la compétition. Elle est plus ou moins complexe selon la configuration de la salle, et l'enjeu qui en découle est la sécurité des grimpeurs et des spectateurs. Une zone à proximité des voies (derrière les juges) doit être délimitée pour les coaches accrédités.

Dans tous les cas, un périmètre de sécurité (environ du pied de la voie/du bloc jusqu'à la table du juge) doit être bien délimité pour assurer la sécurité de tous.

Le dispositif de gestion des spectateurs (zones dédiées, accès, flux...) doit être établi par l'organisateur et validé par le PDJ.

○ **PARTENAIRES / STANDS**

Le club sollicite ses partenaires habituels pour récompenser les podiums. Selon les possibilités, il est possible de proposer la mise en place de stands partenaires dans l'enceinte de la SAE. Les emplacements sont généralement délivrés en échange de lots ou d'une contrepartie financière.

○ **COMMUNICATION**

La ligue se charge de concevoir une affiche pour les championnats régionaux, à laquelle le club pourra ajouter les logos de ces partenaires locaux.

Le site internet de la ligue répertorie les compétitions régionales ainsi que leurs fonctionnements. Ces infos sont relayées sur les réseaux sociaux.

La ligue diffuse le calendrier des compétitions régionales directement aux clubs et Comités Territoriaux de la région ainsi qu'à l'ensemble des licenciés.

○ **CONDITIONS GÉNÉRALES**

La Ligue et le COL s'engagent sans restriction à respecter l'ensemble des règlements de la FFME.

Les règlements sportifs ainsi que les règlements d'organisation relatifs aux compétitions d'escalade sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>

○ **BUDGET TYPE – ORGANISATION (Club)**

CHARGES		RECETTES	
Préparation et restitution de la SAE (démontage des prises, remontage des blocs)	...€	Inscriptions	...€
Equipe d'ouverture (frais et rémunération)	...€	Subvention collectivités (commune, communauté de communes, département, région...)	...€
Location de nacelle	...€	Recettes buvette	...€
Aménagement de la salle (son, lumières) accueil du public	...€	Partenariat privé	...€
Commentateur (frais et rémunération)	...€	Subvention Ligue*	2000€
Déplacement, hébergement, et indemnité du PDJ	Ligue		
Consommables et petit matériel (papier, dossards, cartouches d'encre, stylos, etc...)	...€		
Quincaillerie ouverture	...€		
Matériel buvette + matières premières	...€		
Restauration des officiels (jours de compétition)	...€		
Total des charges = Total des recettes			

*** Subvention Ligue :**

La ligue soutient financièrement le club organisateur à hauteur de **2000€** pour un championnat régional (1000€ pour les senior, 1000€ pour les jeunes) et prend en charge les frais du PDJ.

*Afin de faciliter le transit des flux financiers, nous vous invitons aussi à créer votre compte **Lemonway**.*

Vous trouverez tous les détails de la procédure sur [ce lien](#).

○ **APPORT DE LA LIGUE OCCITANIE**

En complément de l'aide financière, voici la contribution de la commission compétition de la ligue Occitanie dans l'organisation du championnat régional :

- **Accompagnement**
 - Dès la phase de candidature pour l'organisation du championnat régional de difficulté
 - Dans le choix de la date
 - Pour l'inscription de la compétition au calendrier fédéral
 - Dans la définition du programme de la compétition
 - Pour la nomination d'un président de jury officiel pour l'épreuve
 - Mobilisation de la communauté des juges d'Occitanie pour votre compétition
- **Formation** éventuelle à programmer :
 - Formation juge de difficulté
 - Formation à la gestion du logiciel de résultat. (Mycompet)
 - Ouvreur de club/ de compétition à programmer postérieurement à la compétition.
- **Visibilité**
 - Sur le site internet de la ligue et ses réseaux sociaux.
 - Visuel : création d'une affiche pour le championnat régional de bloc à laquelle le club pourra ajouter les logos de ces partenaires locaux.
 - La ligue informe par mail les clubs et Comités Territoriaux de la région + tous les licenciés de la région.
- **Mise à disposition de matériel :**
 - Oriflammes ffme
 - Bracelets coach
 - T-Shirt « Officiel » (juges)
 - Matériel de gestion des résultats (tablettes)

○ **RETROPLANNING (liste non exhaustive)**

Taches à réaliser	Timing
<input checked="" type="checkbox"/> Demandes de soutien aux collectivités (Commune, Communauté de communes, département, etc...)	Le + tôt possible
<input checked="" type="checkbox"/> Demande de réservation de la SAE à la collectivité concernée	Le + tôt possible
<input checked="" type="checkbox"/> Demande de mise à disposition de matériel à la mairie (tables, chaises, sono, tente 3x3, conteneurs poubelles, barrières, grilles d'affichage...)	Au moins 3 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Recherche de partenaires privés et de lots pour les podiums	Au moins 3 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Définition d'une date de formation de juge si nécessaire en accord avec la ligue	Au moins 3 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Contacter la presse locale	Au moins 3 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Réservation de nacelle(s)	Au moins 3 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Demande du profil « organisateur de compétition » pour l'inscription en ligne de la compétition si besoin	Au moins 2 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Nommer le Chef ouvrier	Au moins 2 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Inscription en ligne de la compétition	Au moins 2 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Annonce et recherche de juges et d'assureurs	Au moins 2 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Réservation de l'hébergement pour le PDJ et les ouvriers	Au moins 1 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Définition du programme de la compétition (entre le PDJ, le chef ouvrier, et le COL). A renseigner sur le site de la compétition (ffme.fr)	Au moins 1 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Invitation des élus, et des partenaires pour la remise des prix (Maire, Président de comcom, département, etc...)	Au moins 1 mois avant
<input checked="" type="checkbox"/> Le cas échéant, demande de dérogation, adressée au maire, d'ouverture d'un débit de boissons dans les installations sportives (Article D3335-16 alinéa 3 du code de la santé publique)	Au moins 15 jours avant
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration à la SACEM (délégation régionale) de la manifestation au cours de laquelle de la musique est diffusée.	Au moins 15 jours avant
<input checked="" type="checkbox"/> Conception de la signalétique pour flécher les endroits clés (vestiaires, toilettes, buvette, juges, Panneau d'affichage...)	J-10
<input checked="" type="checkbox"/> Démontage du mur + lavage des prises	J-10
<input checked="" type="checkbox"/> Montage du pan d'échauffement (si nécessaire)	J-10
<input checked="" type="checkbox"/> Ouverture des voies pour la compétition	J-7
<input checked="" type="checkbox"/> Achats pour la buvette	J-2
<input checked="" type="checkbox"/> Préparation des lots par catégorie	J-2
<input checked="" type="checkbox"/> Enregistrements vidéo des démonstrations des voies de qualifications	J-1
<input checked="" type="checkbox"/> Partage du plan de voie avec le PDJ et responsable MyCompet	J-1
<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de la salle (mobilier, accueil, buvette, signalétique, sono, affichage, banderoles, matériel informatique, etc...)	J-1
<input checked="" type="checkbox"/> COMPETITION	Jour J
Afficher un mot pour demander aux grimpeurs de prévenir la ligue si les qualifiés ne souhaitent pas	Jour J

aller aux demis	
<input checked="" type="checkbox"/> Envoi des résultats à la FFME (via le PDJ)	Jour J
<input checked="" type="checkbox"/> Remontage du mur	Post-compétition
<input checked="" type="checkbox"/> Remerciements aux partenaires et aux collectivités	Post-compétition
<input checked="" type="checkbox"/> Paiement des factures et bilan financier	Post-compétition